



Frapna Drôme Nature
Environnement

AG 5 avril 2025 : vote pour le renouvellement du tiers des administrateurs

L'association est dirigée et administrée par un conseil d'administration de 18 membres au plus, élus par l'assemblée générale. Parmi les 18 membres, 6 associations sont élues et désignent un membre pour les représenter pour chaque année. Ce membre doit être adhérent de Frapna Drôme Nature Environnement à titre personnel. Les 12 autres membres sont élus parmi les adhérents à titre personnel.

Les membres du Conseil d'administration sont élus pour 3 ans. Le renouvellement du Conseil d'administration se fait chaque année par tiers. Pour les trois années 2025, 2026, et 2027, il est proposé aux adhérents de voter pour les candidats ci-dessous.

Vote pour les représentants des adhérents individuels :

Quatre candidats se présentent pour un mandat de 3 ans :

- Didier ARIAGNO (renouvellement de mandat) ;
- Alain BATIE (renouvellement de mandat) ;
- Patrick FAURE (représentant précédemment d'une association)
- Edwige ROCHE (renouvellement de mandat.)

Avec cette élection, 11 adhérents individuels seront administrateurs (5 femmes et 5 hommes) : Catherine ALBORINI, Anne-Claude ANOUNOU, Didier ARIAGNO, Alain BATIE, Pascale BLANCHET, Pascal CHEVAUX, Patrick FAURE, Jean-Claude LEMAIRE, Marie-Agnès MAISONNAT, Marc PAPILLON, Edwige ROCHE.

Pour les adhérents individuels, un siège reste vacant.

Vote pour les représentants des associations :

Aucune association à renouveler ni candidate cette année.

Deux associations sont au conseil d'administration : Vercors Nature représenté par Bernard BOUTIN (<http://www.vercorsnature.com/>), Biodiversité au fil de l'eau représenté par Régis RIOUFOL (<https://www.canauxdevalence26.com/>).

L'APEG représentée par Patrick FAURE (association de protection de l'environnement du Pays de Grignan et de l'Enclave des Papes <https://apeg.fr/>) ne renouvelle pas son mandat mais Patrick FAURE souhaite continuer à être administrateur et se présente comme adhérent individuel.

Pour les associations, quatre sièges restent donc vacants.

(Pour les sièges vacants, les statuts de Frapna Drôme Nature Environnement prévoient dans l'article 12: « ... En cas de vacance d'un poste, pour quelque cause que ce soit, le Conseil d'administration dans sa réunion ordinaire peut élire un membre remplaçant. Cette désignation est soumise à l'assemblée générale suivante pour approbation... ».)

Frapna Drôme Nature Environnement • 38 Avenue de Verdun • 26000 VALENCE
Tél. : 04.75.81.12.44 • E-mail : herisson@frapnadrome.org • Site : <http://www.frapnadrome.org>

Frapna Drôme Nature Environnement est une fédération d'associations et de citoyens qui agissent collectivement pour défendre un accès équitable et durable aux ressources, dans un environnement sain et une nature préservée. Considérant l'urgence à agir, les adhérents s'engagent pour la construction d'un projet collectif fondé sur la solidarité et la sobriété.